

# Ville de Maisons-Laffitte

Réunion d'acteurs du 7 novembre 2007 à 19 H à Saint-Germain-en Laye.

Intervention de JC GOAS à la Commission particulière du débat public (cndp) .

Monsieur le Président,

Nous avons lu avec attention les documents que vous nous avez fait parvenir avec votre courrier du 22 octobre.

Tout d'abord, nous rappelons que notre commune, dont le Parc jouxte la station et donc est voisine immédiate de celle-ci, est une des plus concernée par les nuisances, avec celles situées de l'autre coté de la Seine, dans le Val d'Oise.

C'est la raison pour laquelle nous avons observé et participé depuis toujours à son évolution et celle de ses nuisances.

Nous n'avons pas la prétention d'être des spécialistes du traitement des eaux usées, mais nous avons toujours fait en sorte d'instruire les dossiers afin de nous prononcer en aussi bonne connaissance de cause que possible.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase nouvelle de cette évolution avec le projet de refonte et nous estimons que vu l'importance des travaux, **on n'a plus le droit de se tromper.**

Beaucoup d'acteurs sont concernés, dont certains le sont depuis de nombreuses années, et il convient aujourd'hui de concrétiser par des actes les propositions déjà avancées dans les multiples réunions diverses sur le sujet.

Ceci étant dit, sans revenir sur le passé relationnel avec le SIAAP, voici nos principales observations :

**-La déconcentration du système francilien et la taille de Seine-Aval.**

**Oui, elle doit être poursuivie.**

Par la poursuite par exemple, d'installations d'unité de traitement des eaux de pluies en amont et de bassins de rétention.

**Concernant Seine-Aval, nous avons retenu que le Président du SIAAP a dit qu'il était disponible pour aller en deçà de 1,5 millions de m<sup>3</sup>.**

Dans ces conditions, s'il est impératif de refondre le prétraitement et de couvrir les bassins à l'origine des nuisances olfactives, on peut se poser la question sur la nécessité d'agrandir l'unité de nitrification/dénitrification existante, et d'aligner le volume d'eaux usées à traiter sur la capacité actuelle de traitement de l'azote de cette unité pour satisfaire normes communautaires DERU ?

Pourquoi ne pas concevoir la construction ou l'agrandissement d'autres unités en aval de Paris, compte tenu de l'apport par gravité des eaux usées ?

**La consommation d'eau.**

Nous pensons effectivement qu'elle se réduira d'elle-même en raison de l'augmentation du prix de l'eau et aussi de la prise de conscience écologique. Rien n'interdit d'aller voir dans des pays comme la Suède par exemple où des systèmes ont été mis au point pour les évacuations des eaux de toilette chez les particuliers en complément des petits/grands débit dont beaucoup s'équipent actuellement en France.

UFC que Choisir à raison de dire que le coût de traitement des eaux usées est trop élevé, il est probablement à l'image de celui des eaux potables...

### **Les boues**

A notre avis le problème reste entier et un flou subsiste sur les solutions à adopter sous l'égide d'une valorisation dont la forme dont on parle actuellement est assez floue pour seine Aval. D'ailleurs, les deux cahiers d'acteurs, celui des amis de la Terre Val d'Oise et du CESR sont éloquents sur le sujet.

**Mais, les quantité et qualité de boues générées à Seine-Aval nous semble être à l'origine d'insuffisances de précisions.**

### **Le zéro nuisance**

Nous n'y croyons guère sans une réduction significative du volume des eaux à traiter.

### **La mise en conformité DERU**

Seine-Aval est particulièrement concerné par le classement en zone sensible de l'ensemble du bassin Seine-Normandie découlant de la condamnation de la France par la cour de justice européenne pour défaut de classement en zone sensible qui se traduit par des risques financiers de condamnation et une accélération des travaux pour arriver à une mise en conformité avant 2015, les travaux devant permettre d'atteindre 70% de rendement sur l'azote global.

Il ne faut pas oublier que les travaux ont pour but l'amélioration de la qualité de la Seine et la chute de la concentration en oxygène dissous dans celle-ci.

Le SIAAP peut-il garantir qu'à l'issue de 10 ans de travaux, la nitrification de l'azote ammoniacal qui au lieu de se faire en Seine, sera entièrement réalisé par les nouvelles installations avec un débit par temps de pluie de 52 m<sup>3</sup>/s contre 19,6 par temps sec ? ( la capacité des émissaires peut atteindre 70 m<sup>3</sup>/s) peut-il encore garantir que ces installations pourront faire face, dans le cadre du nouveau SDRIF a l'accroissement des logements prévus dans le bassin ?

### **Conclusion :**

Oui à une refonte, mais oui aussi à une réduction des capacités de traitement de traitement de seine-Aval.

Quant aux problèmes de financement, tous ceux qui ont en charge la gestion des deniers publics doivent y prêter une grande attention, car il s'agit dans tous les cas de nos impôts sous quelques formes qu'ils soient.

Une réunion de la « Commission Géographique Rivières IDF » aura lieu demain. Le sujet des priorités 2008-2012 des éléments communs à la zone SIAAP y sera traité.